

A l'attention de M. Xavier CHEREAU
Directeur des Ressources Humaines Monde

En copie :

M. Bruno BERTIN
Directeur des Ressources Humaines France

M. Philippe CAYLOU
Responsable des Relations Sociales France

M. Jean Marie ROBERT
Secrétaire National FGMM

Rennes, le 12 janvier 2021

Objet :
Demande négociation activité partielle de longue durée

Monsieur CHEREAU,

Voilà maintenant 10 mois que la crise COVID impacte notre entreprise et la vie de chaque salarié.
Voilà maintenant 10 mois que des salariés PSA sont concernés par l'activité partielle.

Cette activité partielle a été très importante au début de la crise et une négociation avec les partenaires sociaux a permis d'en minimiser les impacts durant la période du 16 mars au 11 mai avec la signature d'un accord solidaire.

Passé cette date, le volume d'activité partielle a diminué jusqu'en octobre, période depuis laquelle il reste à un niveau stable.

En ce début d'année, une demande a été faite pour prolonger l'activité partielle sur le premier trimestre. La situation sanitaire ne s'améliore pas et l'éventualité d'une 3^{ème} vague, d'un 3^{ème} confinement demeure, laissant envisager la prolongation de l'activité partielle au-delà du premier trimestre 2021. L'incertitude demeure également concernant la prise en charge de l'activité partielle qui, au moment où nous vous écrivons, doit évoluer au 1^{er} février 2021.

L'activité partielle va donc s'étendre sur une période supérieure à une année impactant souvent les mêmes salariés de R&D et des fonctions supports, et ce sans visibilité de fin.

Au fil des mois, par courrier, lors des déclarations en CSE, la CFDT n'a eu de cesse de demander la poursuite de notre accord solidaire ou l'engagement d'une négociation sur l'activité partielle longue durée. Toutes nos demandes sont restées lettres mortes.

Aujourd'hui, il n'est pas envisageable de laisser des salariés plus d'un an en activité partielle sans qu'aucune réflexion ne soit engagée pour les protéger alors que des dispositifs existant le permettent.

La CFDT vous renouvelle donc sa demande d'engager au plus vite une négociation sur l'activité partielle longue durée ou une évolution de notre accord de solidarité.

Nous renouvelons également la demande d'un récapitulatif pour chaque salarié du nombre de jours d'activité partielle pour l'année 2020.

En vous remerciant pour l'attention portée à cette demande.

Veillez agréer, M. CHEREAU, l'expression de nos sincères salutations.

Pour la CFDT,
Christine VIRASSAMY
Déléguée Syndicale Centrale CFDT PSA